

# LA GAZETTE

de LUDES le Coquet

N° 48 - Janvier 2010



## Une nouvelle énigme

Où peut-on voir cette plaque ?



Réponse :  
23, rue V. Hugo

## Informations pratiques

Heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi, Jeudi et Vendredi  
de 16h30 à 18h30  
Mercredi  
de 9h30 à 11h30

Heures d'ouverture de la déchèterie de Rilly :

Mardi de 9h à 12h  
Mercredi de 9h à 12h  
Jeudi de 9h à 12h  
Vendredi de 14h à 18h  
Samedi de 9h à 12h

Heures d'ouverture de la déchèterie de Sillery :

Lundi de 9h à 12h  
Mardi de 14h à 18h  
Mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h  
Jeudi de 14h à 18h  
Vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h  
Samedi de 9h à 12h et 14h à 18h



Site internet de la commune

Nouvelle adresse :

<http://ludes.ccvmr.com>

**N'oubliez pas de nous faire connaître votre adresse courriel afin de profiter d'infos rapides**

## Les vœux pour 2010

Je vous présente, au nom de toute l'équipe municipale, mes vœux les plus respectueux, les plus chaleureux et les plus sincères, en vous souhaitant à toutes et à tous une excellente année et surtout, une santé de fer ; que 2010 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles, ainsi que pour vos proches.

L'hiver a démarré en fanfare avec de la neige, du verglas et des gelées jusqu'à -15°. Malgré une année 2009 prévue comme difficile, les récoltants manipulateurs ne s'en sortent pas trop mal. En 2010, il faudra encore tendre le dos, et nous verrons peut-être le bout du tunnel au milieu de l'année.

La grippe A qui était prévue comme une catastrophe, ne s'est pas trop fait remarquer. Mais attendons le printemps pour être plus rassuré.

Le gros chantier de l'année a été les rues de Reims et de la Libération, chantier rendu difficile au point de vue administratif, puisque la commune gérait en même temps les dépenses du département et de la communauté de commune.

Un autre chantier devait s'ouvrir en 2009 : la réfection de la toiture de l'église. Ces travaux vont commencer en janvier 2010. Un autre chantier devrait s'ouvrir courant de cette année : la réfection de la voirie haute du Craon de Ludes. Le gravillonnage prévu n'étant pas suffisant pour la bonne tenue de la voirie, une opération plus lourde est prévue nécessitant une subvention du département. Dans le même dossier, la partie haute de la rue du réservoir sera refaite.

Comme tous les ans, je tiens à remercier les bénévoles qui participent à l'entretien des rues, à leur fleurissement, aux décorations des fêtes de fin d'année. Merci aussi au personnel municipal pour son dévouement et en particulier le personnel d'encadrement des « petits bouchons ».

Pour conclure, permettez-moi simplement de vous renouveler tous mes vœux de bonne santé pour cette nouvelle année.

Guy GEORGETON

### Dans ce numéro :

Les vœux du maire	1
Conseil municipal du 27 octobre 2009	2
Conseil municipal du 16 novembre 2009	2
Conseil municipal du 7 décembre 2009	2
Chiens dangereux Comité de Jumelage	3
La fin de ampoules à incandescence	4
Petites annonces Une histoire	4

**CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2009**

**ABSENTS :** M. David STYKA (pouvoir à M. Thierry FORGET), Mme Marie José HURÉ

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- AUTORISE le Maire à signer les contrats et documents s'y rapportant avec l'entreprise A2A pour l'entretien de l'ascenseur du groupe scolaire.

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 d'un montant de 7 904.00 € H.T. soit 9 453.18 € T.T.C. au marché de travaux VRD rue de Reims et de la Libération avec l'entreprise S.M.T.P.

Points évoqués :

- Compte rendu de M. Thierry FORGET, délégué au S.I.A.E.P, qui fait part de l'étude de rénovation du réservoir (diverses fuites décelées).

- Refonte de l'organisation territoriale.

- Projet d'aménagement d'espaces verts en collaboration avec le lycée Thillois exposé par M. Alain Brixon.

- Rapport effectué par Mme Isabelle GALIBERT concernant la fête du parc à l'occasion du renouvellement du label « Parc Naturel Régional » qui s'est déroulée le dimanche 18 octobre et la réunion du comité syndical du 22 octobre dernier.

**CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2009**

**ABSENTS :** MME Colette MENU, M. David STYKA

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DÉCIDE** de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise GARNIER pour un montant de 149 741.40 €H.T soit 179 090,71 €T.T.C et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

AUTORISE le Maire à signer la convention A.T.E.S.A.T entre la commune de Ludes et la Direction Départementale de l'Equipelement.

**AUTORISE** le Maire à mettre en place un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection de la rue du réservoir et la partie haute du chemin rurale de l'ancienne route du Craon de Ludes.

**DÉCIDE** de procéder aux virements de crédits d'un montant de 7532.00 €, sur le budget primitif du compte 61523 (Voies et réseaux) au compte 6554 (Contributions aux organismes de regroupement).

Points évoqués :

Les commissions voiries et bâtiments se réunissent le 24 novembre avec Reims Habitat à propos du projet de réfection de l'école des filles, ainsi que pour le futur lotissement.

Mme Isabelle GALIBERT informe le Conseil Municipal sur les comptes du Parc Naturel Régional (Cour des Comptes).

Mr Jean-Guy MONMARTHE rappelle que le brûlage des déchets végétaux est interdit sur la commune. Des déchetteries sont à proximité.

Mr Adrien COLLIN informe que la première bourse multi collections organisée par la Société de Tir a été un succès, avec une centaine de visiteurs et cette manifestation sera renouvelée l'année prochaine.

- Un projet d'implantation d'abribus au Craon de Ludes exposé par Mr Luc GAIDOZ et Mr Laurent MACOIN sera étudié avec la DDE dans le cadre de l'A.T.E.S.A.T.

Les affouages sont prévus en 2010. Les personnes intéressées par un coupon doivent s'inscrire en mairie avant le 11 décembre prochain.

L'établissement THIENOT demande l'instauration d'un passage piéton rue de Mailly, afin de relier leurs deux exploitations.

**CONSEIL MUNICIPAL du 7 DÉCEMBRE 2009**

**ABSENTS :** MME Colette MENU (pouvoir à Mr Nicolas RULLAND), Mr Luc GAIDOZ (pouvoir à Mr Jean-Guy MONMARTHE), Mr Thierry FORGET, Mr Maxime AMÉ

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DEMANDE** l'octroi d'une subvention dans le cadre de la D.G.E. et le Conseil Général pour la réfection des façades de l'église.

**AUTORISE** le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, en partenariat avec la commune de

Mailly-Champagne l'avenant au contrat Enfance Jeunesse 2006-2009, afin de prendre en compte les dépenses communales supplémentaires de la structure « Les Petits Bouchons ».

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat enfance jeunesse entre les Communes de Ludes et Mailly-Champagne et la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne pour la période du 01.01.2010 au 31.12.2013 pour la structure « Les Petits Bouchons ».

**FIXE** le tarif des affouages 2009/2010 à 3.50 €/le stère.

- **AUTORISE** le Maire à mettre en vente le presbytère sis 2 rue du Réservoir. Le prix sera déterminé lors d'un prochain Conseil Municipal.

Sur les hauteurs de la Commune, à côté de l'église, parcelle cadastrée AB 216 d'une contenance de 5 a 38 ca supportant une maison d'un étage construite en 1860 d'une surface utile de 105 m<sup>2</sup>. Chauffage au gaz de ville, huisseries bois simple vitrage.

Cet immeuble comprend :

au rez de chaussée : entrée, cuisine, salon, salle à manger, wc.

au 1er étage : 3 chambres, cabinet de toilette avec un wc, dégagement

grenier aménageable, jardin, dépendance, garage pour une voiture, cave sur 2 niveaux.

Points évoqués :

Compte rendu du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre dernier établi par Mr le Maire.

Rapport effectué par Mr Alain BRIXON de la réunion du 24 novembre 2009 avec Reims Habitat concernant le projet de travaux de l'école des filles.

Rue des Prérats : la commission voirie se rendra sur place pour étudier une solution.

## Chiens dangereux

A compter du 31 décembre 2009, tous les propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence. Afin d'obtenir ce permis, le propriétaire du chien doit fournir les pièces justifiant l'identification du chien, la vaccination antirabique, une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal, la stérilisation du chien de 1ère catégorie, produire l'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale de l'animal, ainsi qu'une attestation d'aptitude du maître obtenue avec un formateur agréé.

Pour rappel, toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie.

## Comité de jumelage

Le Comité de Jumelage s'est réuni le vendredi 8 janvier pour tenir son Assemblée Générale annuelle.

Les événements qui auront lieu en 2010 seront les suivants :

- le dimanche 8 mars à 14h30 loto à la salle des fêtes,
- du 4 au 6 juin, voyage des Allemands à Ludes,
- du 4 au 9 juillet séjour des enfants à Sörngenloch,
- les 6 et 7 novembre : rencontre à mi-chemin à Metz.

Les vacances des jeunes s'adressent aux enfants âgés entre 8 et 14 ans.

Beaucoup d'enfants ont déjà participé par le passé à ces échanges, ils ne le regrettent pas.

Les enfants des alentours sont aussi les bienvenus.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Régis Quatresols  
Tél : 03 26 61 10 13.

Une vingtaine de familles composent le Comité de Jumelage. Les échanges s'effectuent surtout au niveau de relations directes entre les familles des deux côtés.

Les familles intéressées peuvent prendre contact directement auprès des membres du Jumelage qui les renseigneront.

Le Comité de Jumelage fêtera le vingtième anniversaire de la signature de la charte en mai 2011 à Sörngenloch.

## Vente du presbytère

**La commune met en vente le presbytère et ses dépendances d'une contenance de 538 m<sup>2</sup>. La vente se fera par adjudication le samedi 24 avril 2010 à 14h30, salle polyvalente, impasse du préau à Ludes.**

**La mise à prix est fixée à 300 000 €.**

**Consignation pour enchérir : 10.000 € par chèque de banque à l'ordre de Me Courty.**



## Fin de la vente des ampoules à incandescence

En application de la convention signée en octobre 2008 avec les professionnels de la grande distribution et du bricolage, les ampoules à incandescence (ou à filaments) sont progressivement retirées de la vente, alors que la part des ventes des lampes basse consommation (fluorescentes compactes), qui consomment cinq fois moins d'énergie, doit augmenter d'ici la fin 2012.

Les ampoules domestiques à incandescence (de classe D, E, F ou G) ne sont plus vendues selon le calendrier suivant :

- juillet 2009, à partir de 100 W,
- janvier 2010, à partir de 75 W,
- juillet 2010, à partir de 60 W,
- septembre 2011, à partir de 40 W,
- janvier 2013, à partir de 25 W.

L'affichage de la classe énergétique des ampoules (de la classe A pour les plus économes à la classe G pour les plus énergivores) reste obligatoire sur leur emballage.

Par ailleurs, les lampes qui contiennent du mercure et supportent une éco-contribution à l'achat (tubes fluorescents -ou néons-, lampes fluo-compactes, à iodure métallique, aux halogénures métalliques, sodium, à vapeur de mercure, à leds) doivent être recyclées en fin de vie.

## Concert chorale

Le groupe vocal Les Citrons Bleus organisent les 27 et 28 février 2010 un stage Gospel et Jazz dénommé "Les Citronnades", à la salle des Fêtes de Ludes, stage ouvert à toutes et à tous.

Le travail fourni tout au long de ce week-end par les stagiaires soutenus par les membres du groupe vocal aboutira à la production d'un concert le dimanche 28 février à 17 heures.

L'entrée du concert est fixée à 5 € par adultes et enfants.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez téléphoner au 03 26 49 13 73.

## Petites annonces

Vos petites annonces... achat ou vente ... c'est gratuit ... sur le site de la commune.

Vous pouvez communiquer votre petite annonce à la mairie (indiquez obligatoirement vos nom, adresse, numéro de téléphone) par Mail, ou par lettre. Nous la ferons paraître sur le site de la commune. Vous pouvez même joindre une photo de l'objet.

## Une histoire vraie

« Il était une fois quatre individus qu'on appelait **Tout le monde - Quelqu'un - Chacun - et Personne.**

Il y avait un important travail à faire,  
Et on a demandé à **Tout le monde** de le faire.

**Tout le monde** était persuadé que **Quelqu'un** le ferait.

**Chacun** pouvait l'avoir fait, mais en réalité **Personne** ne le fit.

**Quelqu'un** se fâcha car c'était le travail de **Tout le monde** !

**Tout le monde** pensa que **Chacun** pouvait le faire  
Et **Personne** ne doutait que **Quelqu'un** le ferait...

En fin de compte, **Tout le monde** fit des reproches à **Chacun**

Parce que **Personne** n'avait fait ce que **Quelqu'un** aurait pu faire.

\*\*\* MORALITÉ \*\*\*

Sans vouloir le reprocher à **Tout le monde**,

Il serait bon que **Chacun**

Fasse ce qu'il doit sans nourrir l'espoir

Que **Quelqu'un** le fera à sa place...

Car l'expérience montre que

Là où on attend **Quelqu'un**,

Généralement on ne trouve **Personne** !



Le tambour du village